

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20171207_14 du 7 décembre 2017

Direction des Affaires Juridiques

L'an deux mille dix sept, le sept décembre , à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 1 décembre 2017, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Louis PROTON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 31

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 4

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROSSET - Philippe SOUCHON - Philippe LOCATELLI - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Damien BERTAUD - François PERROT - Bertrand MANTELET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christian AMBARD pouvoir à Louis PROTON

François-Noël BUFFET pouvoir à Clotilde POUZERGUE

Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Christine CHALAND

Alain GODARD pouvoir à Damien BERTAUD

Objet : Affirmation d'une politique des achats responsable permettant la mobilisation des acteurs économiques au service de l'efficacité de la dépense publique, de la protection environnementale et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 27/11/2017

Vu le rapport par lequel Monsieur le Conseiller délégué expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Quelques éléments de contexte concernant l'achat et la commande publique :

La Ville d'Oullins effectue des achats de fournitures, travaux et services pour un montant d'environ 3 400 000 millions d'euros annuels (TTC).

Depuis 2012, la ville a mis en place plusieurs actions qui ont permis d'optimiser ses achats. Par exemple, la mise en place d'une nomenclature des fournitures et services, recensant l'ensemble des marchés à passer pour chaque famille d'achat a permis d'appliquer la règle de computation des seuils et d'apprécier le type de procédure à mettre en œuvre en fonction du montant des achats à réaliser. Dans le cas où plusieurs services ont des besoins communs sur une même famille d'achat, un marché transversal est proposé afin de profiter de l'effet de massification et de réduction des coûts de procédure. La carte d'achat est un outil de modernisation de l'achat public qui a simplifié les étapes de facturation tout en permettant aux fournisseurs d'être payés en moins de 72 heures. La rédaction du guide interne des achats et de la commande publique et la professionnalisation des agents par la création d'un groupe de référents et des actions de formation ont participé également au processus d'une commande publique performante.

Enfin la ville d'Oullins est un acteur actif du réseau de la commande publique créé à l'initiative de la Métropole de Lyon. La passation de plusieurs groupements de commandes (en tant que membre ou coordonnateur) ont permis de réaliser des gains financiers non négligeables, notamment sur les fournitures de bureau, le papier et les fournitures scolaires. Le sourçage des fournisseurs a conduit à une meilleure connaissance des savoirs faire locaux, la sensibilisation à une veille des techniques innovantes et d'optimiser nos achats. La négociation des marchés a permis également d'optimiser nos achats et doit encore se développer.

Si les grands principes fondamentaux de la commande publique sont immuables, tels que la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, l'ordonnance du 25 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application du 31 mars 2016, sont venus réformer la commande publique en profondeur. En effet, la commande publique est un acte économique avant d'être un acte juridique, au service d'objectifs sociaux, environnementaux, sociétaux et d'innovation.

S'inscrivant dans la continuité des actions déjà engagées, la ville d'Oullins se propose, aujourd'hui, d'affirmer une politique d'achat globale. En effet, l'adoption d'orientations stratégiques en matière d'achat permet de mettre en œuvre les priorités politiques au moyen de cet outil puissant.

Je vous propose donc d'affirmer une politique des achats responsables permettant de mobiliser des acteurs économiques au service de l'efficacité de la dépense publique, de la performance des achats et de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Le cœur de la commande publique responsable s'exprime donc par la politique d'achat qui s'appuie sur 3 grands axes stratégiques, sur lesquels la ville d'Oullins s'engage :

- Premier axe : l'achat responsable

- Deuxième axe : la connaissance du tissu économique et le développement de la relation fournisseur

- Troisième axe : la performance économique des achats

Pour contribuer à l'efficacité du dispositif, une mission de pilotage et de coordination des achats est nécessaire.

En s'appuyant sur une cartographie exhaustive des achats, adaptée aux domaines d'activité de la collectivité, les objectifs de la mission porteront sur l'ensemble du périmètre des achats en veillant à définir les familles à enjeu prioritaire pour y développer des stratégies spécifiques animées par la direction des affaires juridiques et les directions opérationnelles.

Au-delà de la définition de stratégies spécifiques, cette orientation permettra d'insuffler une culture de l'achat ancrée dans l'expression des besoins et la qualité de service, de nature à générer des gains quantitatifs et qualitatifs sur les achats de la Ville, développer l'attractivité de ses marchés tout en exploitant toutes les pistes de simplification administrative.

Cette nouvelle organisation ainsi que la définition des familles à enjeu prioritaire seront mises en place avant la fin de l'année 2018 pour permettre sa montée en puissance en 2019 tout en assurant le cadre d'un processus achats formalisé et transversal.

Le processus des achats responsables s'appuie, sur un outil commun de référence, qui est alimenté au fil des changements légaux et réglementaires et de la jurisprudence : le guide de l'achat et de la commande publique. Ce guide, ci-joint en annexe, qui est en perpétuelle évolution, permet de :

- Rappeler les grands principes de l'achat public, les obligations légales et les règles internes pour plus d'agilité et d'efficacité du processus d'achat.
- Décrire la politique d'achat et les outils juridiques à son service.

Le premier jalon est posé, la politique d'achat est à présent définie et les outils juridiques sont en développement perpétuel avec un objectif d'amélioration continue. Elle ne doit pas être seulement une déclaration d'intention générale, et doit être mise en oeuvre en adéquation avec nos besoins et l'offre de notre territoire.

Afin d'asseoir cette politique d'achat, il convient de mettre en place un système de management de l'achat et de suivi des performances. Il sera créé une « Comité de pilotage des achats », présidé par le président de la commission d'appel d'offres et composé des représentants des services.

Ce « Comité de pilotage des achats » sera chargé de :

- Superviser le dispositif de la politique d'achat et veiller au respect de ses axes et orientations,
- Elaborer un plan d'action annuel selon la cartographie d'achats,
- Valider la stratégie d'achat pour les segments d'achats qui lui seront soumis,
- Emettre un avis sur les objectifs réalisés et la réaffectation des gains.

Nous portons donc une ambition, celle de pouvoir poursuivre un large partenariat pour une économie dynamique locale destinée à soutenir l'emploi local, d'être exemplaire dans la dépense publique, et agir pour un territoire durable et solidaire.

C'est pour toutes ces raisons qu'il vous est proposé d'adopter cette démarche volontaire d'achat responsable pour notre Ville :

1er AXE : L'ACHAT RESPONSABLE

La richesse des actions déjà entreprises sur cet axe doit permettre un développement de la politique d'achats responsable de la collectivité pour :

- Poursuivre l'intégration du développement durable dans les pratiques achats notamment par l'insertion de clauses et critères environnementaux pour protéger l'environnement et la santé (par exemple par le jeu des critères, garantir dans nos cantines des denrées alimentaires bio, locales en respect de la saisonnalité des produits) ;
- Promouvoir la démarche d'achat solidaire et contribuer à l'emploi des publics fragiles grâce notamment à l'insertion par l'activité économique ou à l'attribution d'un nombre d'heures d'insertion à réaliser, dans les marchés de la ville ;
- Poursuivre la réduction de l'impact environnemental des achats (économies d'énergies, réduction des émissions de CO2, réduction des emballages, etc ...) ;
- Soutenir et faciliter l'accès à la commande publique des TPE et PME ;
- Capter l'innovation et développer des solutions alternatives ;
- Développer les indicateurs nécessaires à la mesure et au suivi de la performance.

2ème AXE : LA CONNAISSANCE DU TISSU ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA RELATION FOURNISSEURS

La connaissance du tissu économique local propre à chacune des familles d'achat est un élément de performance des achats. Les méthodes d'achat doivent permettre d'intensifier et de faciliter le dialogue avec les fournisseurs.

La collectivité peut optimiser sa relation avec les fournisseurs en veillant à :

- Développer une base de données fournisseurs commune à l'ensemble des acheteurs ;
- Etablir des démarches de partenariat pour que les fournisseurs puissent contribuer à l'amélioration des achats ;
- Observer un comportement des fournisseurs et acheteurs internes qui respecte de la façon la plus stricte les règles de déontologie et d'éthique, (notamment en faisant des actions de formation et par la promotion d'un guide de déontologie de la commande publique) ;
- Développer les rencontres avec les fournisseurs en réalisant du sourçage pour mieux connaître les savoirs faire locaux et réaliser une veille des techniques innovantes ;
- Développer les outils d'évaluation de la performance des fournisseurs, de nature à générer des plans de progrès et une meilleure satisfaction dans l'exécution des marchés.

3ème AXE : LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DES ACHATS

Plusieurs leviers contribueront aux progrès de la collectivité dans la performance économique de ses achats. Ces leviers permettront des réductions de coût, une meilleure qualité pour les utilisateurs et une consommation maîtrisée.

- Privilégier les rédactions des cahiers des charges sous un angle fonctionnel (traduire le besoin par des attentes en termes de fonctionnalités et de performance) et favoriser les propositions de variantes des fournisseurs susceptibles d'améliorer les rapports coûts / qualité et développer leur capacité d'innovation ;
- Veiller à l'adéquation des besoins avec l'offre du marché économique.
- Définir des critères pertinents de sélection des candidats et de choix des offres, facilement objectivables pour garantir l'égalité de traitement des candidats ;
- Travailler sur une approche en coût global pour l'évaluation des offres sans se limiter au prix d'acquisition immédiat, chaque fois que cette approche sera jugée pertinente sur des infrastructures, matériels et équipements au cycle de vie long,
- Choisir les modalités d'allotissements les plus appropriés pour organiser et structurer la commande en fonction du besoin et du tissu économique,
- Développer plus encore les groupements de commande si l'intérêt économique le justifie,
- Assurer la planification et la programmation des besoins d'achat,
- Développer la simplification administrative pour les entreprises et abaisser les coûts de gestion (dématérialisation des procédures, carte achat, catalogues électronique etc...);
- Développer des stratégies d'achats différenciées par famille d'achats ;
- Mettre en œuvre un pilotage de la performance des achats avec les outils et indicateurs nécessaires au suivi de cette performance.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Abstention(s) :

François PERROT

APPROUVE la politique d'achats responsable de la ville d'Oullins telle que définie ci-dessus dans la continuité des actions déjà menées dans ce domaine.

DONNE tous pouvoirs au Maire poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Affichage :
du / / au / /

Le Maire,
Clotilde POUZERGUE

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille dix sept, le sept décembre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Clotilde POUZERGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).